

André Schorochoff

Madame Dominique Dufourny
Bourgmestre de la commune d'Ixelles.
Chaussée d'Ixelles 168
1050 Bruxelles

Ophain Bois Seigneur Isaac le 10 septembre 2018

Madame la Bourgmestre,

Concerne le « Square Lumumba ».

Vous trouverez en annexe la lettre que j'adresse à votre collègue, Monsieur Philippe Close, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles.

Dans cette lettre, je lui communique mes constatations et questions sur le, déjà célèbre, « Square Lumumba ».

Plusieurs d'entre elles impliquent le Square du Bastion et la Place du Champs de Mars qui, sauf erreur de ma part, se trouvent sur le territoire de la commune d'Ixelles.

Je ne comprends pas bien où se situe réellement ce nouveau Square et quelles en sont les limites. J'apprécierais vivement vos éclaircissements et votre point de vue sur les questions que je pose à votre collègue.

Si ma mémoire est bonne, le Conseil communal de votre commune s'est toujours opposé à la dédicace d'un espace public à Monsieur Patrice Lumumba ; je suppose que vous serez d'accord avec moi pour que toute la clarté soit faite sur cette opération de relation publique qui me paraît douteuse et manipulatoire.

Par courtoisie, je copie cette lettre à votre collègue Monsieur Philippe Close, Bourgmestre de Bruxelles.

Je vous remercie vivement d'avance pour vos réponses et vous prie d'agréer, Madame la Bourgmestre, mes salutations les plus distinguées.

André Schorochoff

André Schorochoff

Monsieur Philippe Close
Bourgmestre de la Ville de Bruxelles
Hôtel de ville
Grand Place 1
1000 Bruxelles

Ophain Bois Seigneur Isaac le 10 09 2018

Monsieur le Bourgmestre,

Concerne le « Square Lumumba».

Le 23 avril 2018, le Conseil communal de la ville de Bruxelles, sous votre présidence, décidait de dédicacer une parcelle de son territoire à la mémoire de Patrice Lumumba. Le 30 juin 2018, vous avez inauguré un poteau porteur d'une plaque « Square Lumumba », symbolisant l'espace dédicacé. Cette cérémonie, précédée d'un cortège dans les rues d'Ixelles, a été filmée par la télévision et commentée dans la presse, mais cette médiatisation ne couvre-t-elle pas une opération de prestidigitacion, une grande illusion, un enfumage, donc, une manipulation de l'opinion publique ? Une carte n'est pas un territoire et un poteau n'est pas un square. Qu'en est-il concrètement ?

Ce 7 septembre 2018 je me suis rendu sur place et suite à mes constatations, je me suis posé les questions suivantes :

1. Le susnommé « Square Lumumba » jouxte la Place du Champ de Mars et le Square du Bastion, espaces bien connus des Bruxellois et des Ixellois. Quelles en sont les limites respectives ? Quelles sont, en m², les surfaces de ces trois espaces publics ? Je n'ai pas pu me rendre compte concrètement de l'espace consacré au Square Lumumba. Pourriez-vous me communiquer une copie du plan cadastral précisant sa surface ?
2. L'Arrêté du 23 avril le précise : *Article unique : Adopter la dénomination « Square Patrice Lumumba - Patrice Lumumbasquare » à attribuer à l'espace public jouxtant le square du Bastion à l'angle de la chaussée d'Ixelles et de la rue du Champ de Mars.* Pour transformer un espace public, il est indispensable de procéder à la modification du plan particulier d'aménagement le concernant. (Voir le Plan Particulier d'Aménagement du 01.02.1965, revu selon l'arrêté royal du 15.04.1970). Une demande a-t-elle été introduite et approuvée par les autorités compétentes ? Si oui, quand ? Si non, pourquoi ?
3. L'espace situé « à l'angle de la chaussée d'Ixelles et de la rue du Champ de Mars » est appelé « Place du champ de Mars ». Je n'ai pas pu trouver la plaque l'identifiant, or, dans mon souvenir, elle était apposée sur la tour, côté Chaussée d'Ixelles. La disparition de cette plaque signifie-t-elle que la « Place du Champ de Mars » a été débaptisée?
4. La plaque identifiant le Square du Bastion, dans mon souvenir, était posée sur la tour du Bastion. Les identifications « Parking du Bastion » et « Tour du Bastion », indiquent clairement la réalité de cet espace public. Pourquoi cette plaque a-t-elle été retirée ? Cela signifie-t-il que le Square du Bastion, a été débaptisé?
5. Lors d'une recherche sur Google map, j'ai constaté que le Square Lumumba est déjà référencé et qu'il est inclus dans un « Parc commémoratif ». De quoi s'agit-il ?

6. Au cours de l'émission télévisée du 13 05 sur RTL, vous avez fait état d'un budget de 100.000€ réservé à l'érection d'une statue de Patrice Lumumba ; ce « Parc commémoratif » est-il destiné à lui donner un décor prestigieux ?
7. Vu la disposition des lieux, en cas de manifestation organisée au Square Lumumba, nécessairement exigü, quel sera le Bourgmestre responsable de l'autorisation communale ? Bruxelles et Ixelles séparément ou conjointement ?
8. En cas d'excès exigeant l'intervention de la police et débouchant sur des arrestations, qui sera à la manœuvre ?
9. Dernière question, suivant des informations reçues, mais non vérifiées, l'arrêté du 23 avril aurait été pris sans tenir compte du délai prévu par la loi sur les élections communales. Je suppose que ce n'est pas le cas. Pourriez-vous me le confirmer ?

Vu la proximité et le flou existant sur les limites respectives du Square Lumumba, du Square du Bastion et de la Place du Champs de Mars, je copie cette lettre à Madame Dominique Dufourny, Bourgmestre de la commune d'Ixelles.

Je vous remercie vivement d'avance pour vos réponses et vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, mes salutations les plus distinguées.

André Schorochoff

Copies à Mémoires du Congo et à l'Urome

Copie aux Echevins et aux membres du Conseil Communal de la Ville de Bruxelles

Copie à Madame Dominique Dufourny Bourgmestre de la commune d'Ixelles.